



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de terre

Question écrite n° 20784

Texte de la question

M. Hervé Gaymard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation du 7e bataillon de chasseurs alpins actuellement en garnison à Bourg Saint-Maurice. Il semblerait qu'il y ait pour projet de transférer ce dernier à Grenoble. Cette décision serait incompréhensible, d'abord du point de vue d'une gestion stricte des finances publiques, qui est sans doute un des motifs allégués pour la justifier. En effet, la très récente professionnalisation du 7e BCA a nécessité de lourdes dépenses, pour restructurer le quartier et construire des logements pour les militaires du rang et les cadres. Symétriquement, il n'existe aucun site à Grenoble pour accueillir le bataillon en garnison. Aux dépenses récentes liées à la professionnalisation, il faudra donc ajouter la construction d'un quartier dans l'agglomération grenobloise où le foncier est rare et cher, ainsi que les inévitables mesures de compensation financière pour la commune de Bourg Saint-Maurice et la Tarentaise. Cette décision ne serait pas davantage justifiée par des raisons strictement opérationnelles. En effet, le 7e BCA est le dernier bataillon de montagne situé au coeur de son terrain naturel d'exercice. Tous les autres sont en garnison dans des zones urbaines ou périurbaines. Bien que les distances à parcourir pour un déploiement en opérations extérieures soient plus longues, il peut apparaître justifié de conserver un bataillon au coeur des Alpes, pour un entraînement opérationnel, indispensable à l'arme. Face à ce possible projet, il souhaite que lui soient précisées les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

À l'initiative du Président de la République, le ministère de la défense a décidé d'engager, dans un contexte budgétaire national contraint et dans un environnement géopolitique et stratégique qui s'est profondément modifié au cours de ces dernières années, plusieurs réflexions sur l'évolution de la stratégie et de l'outil de défense. Ainsi, un nouveau livre blanc sur la défense et la sécurité nationale est en cours d'élaboration. Ce document, rédigé sur la base des travaux de la commission créée le 30 juillet 2007 par décret du Président de la République, a pour objectif de définir une stratégie globale de défense et de sécurité pour la France. Le ministère de la défense est par ailleurs impliqué, au même titre que l'ensemble des départements ministériels, dans la démarche de révision générale des politiques publiques de l'État (RGPP). À ce titre, la réorganisation des armées fait l'objet de travaux particuliers qui doivent conduire à une rationalisation des effectifs et un fonctionnement plus performant des services du ministère de la défense. Cette démarche s'inscrit dans la triple exigence d'efficacité opérationnelle, d'amélioration de la condition des personnels et d'optimisation de la fonction de soutien. L'ensemble des travaux menés dans le cadre de l'élaboration du livre blanc et de la RGPP a vocation à être intégré dans un projet global de réforme du ministère de la défense. Dans la mesure où les orientations du livre blanc ne seront pas arrêtées avant la fin du mois de mai 2008, il n'est pas possible à ce jour de préjuger des décisions qui seront prises concernant les réorganisations à venir et leurs conséquences en termes d'effectifs et sur les implantations du ministère. Les décisions définitives seront annoncées par le ministre de la défense à la fin du mois de juin 2008, après la publication du livre blanc et sa présentation au Parlement et après que le Président de la République les aura définitivement arbitrées. Toutes les décisions prises tiendront compte de la dimension locale, humaine et sociale des implantations concernées. Par ailleurs,

des mesures d'accompagnement seront très rapidement mises en place dans le cadre des réorganisations qui s'échelonneront au cours de la période 2009-2014. Elles s'adresseront aux personnels civils et militaires intéressés, ainsi qu'aux collectivités locales concernées par l'évolution territoriale du ministère de la défense. En tout état de cause, les réflexions en cours et les mesures qui seront adoptées favoriseront la capacité de la France à assurer la protection du territoire et des populations, tant en métropole qu'à l'étranger, et à garantir son indépendance et la préservation de ses intérêts stratégiques.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20784

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3152

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4210